
Projet de délibération n° ENV-01

Education à l'environnement - Accompagnement à la gestion différenciée des bases de loisirs : attribution d'une subvention (Association Reflets)

Exposé

La Communauté urbaine du Grand Toulouse s'est engagée en 2010 dans une démarche « d'éco gestion » des bases de loisirs communautaires, notamment par l'arrêt de l'utilisation des herbicides, insecticides et fongicides et engrais d'origines synthétiques.

Lors de la Commission Environnement et Bases de Loisirs du 23 février 2010, il a été décidé de proposer un programme d'actions d'Education à l'Environnement vers le Développement Durable pour l'année 2010 qui soit axé sur le thème de la biodiversité en s'appuyant notamment sur la promotion de ces nouvelles pratiques.

A ce titre il est proposé la réalisation d'animations sur les bases de loisirs de Sesquières, La Ramée, Pech David, Argoulets et Quinze Sols.

Au nombre de sept au total, cinq animations seront tournées vers le Grand Public et deux seront destinées aux enfants des Centres de Loisirs associés aux Bases de Loisirs de la Ramée et de Pech David.

Le groupement d'associations Reflets, Nature Midi Pyrénées, DIRE et Arbres et Paysages d'Autan, membres du GRAINE a proposé de concevoir et de réaliser ces animations qui aborderont différentes thématiques inhérentes aux changements induits par « l'éco gestion » de ces espaces tant en terme de préservation de la biodiversité, des habitats que de la protection des ressources (eau, sols...).

Ces animations se dérouleront notamment de la manière suivante :

- la mobilisation de deux associations pour les interventions permettant la conduite d'un atelier fixe et d'un atelier itinérant,
- la reconnaissance d'essences locales et d'éléments distinctifs témoignant des nouvelles pratiques de gestion conduites (paillage, état d'enherbement...)
- la fabrication de « gîtes » (insectes, oiseaux...) commentée par des notions simples de relations d'équilibre et de dynamique entre les espèces, des notions de lutte biologique intégrée et du rôle des auxiliaires...
- une information sur les Phytosanitaires et les alternatives possibles à leur utilisation,
- une mise en situation d'inventaire permettant au public d'aborder plus concrètement la notion de biodiversité,
- un recueil des perceptions des usagers sur ces nouvelles pratiques de gestion et d'entretien des espaces.

Le cadre général de cette action (modalités, contenu, coût...) fait l'objet de la convention ci-jointe.

Le coût total pour l'ensemble des sept animations est de 3500 €.

Il est proposé d'approuver la participation du Grand Toulouse pour la réalisation de ces animations pour un montant de 3 500 € attribué au groupement associatif dont le mandataire est l'association Reflets.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 juin 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver les termes de la convention ci-jointe, entre le Grand Toulouse et le groupement d'associations Reflets, DIRE, Nature Midi Pyrénées et Arbres et Paysages d'Autan, pour la réalisation de sept animations d'information et de sensibilisation autour de la gestion différenciée des bases de loisirs communautaires.

Article 2

D'autoriser le versement de la somme de 3500 €, relative à la réalisation de ces animations à l'association Reflets qui se constitue mandataire du Groupement associatif Nature Midi Pyrénées, DIRE, Arbres et Paysages d'Autan et Reflets. Les dépenses afférentes seront imputées sur la ligne budgétaire correspondante du budget 2010 et suivants.

Article 3

D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout acte nécessaire.

Projet de délibération n° ENV-02

Participation du Grand Toulouse au réseau d'acteurs de l'Education à l'Environnement vers le Développement durable : attribution d'une subvention (GRAINE)

Exposé

Dans le cadre du programme d'actions d'Education à l'Environnement vers le Développement Durable, la Communauté Urbaine participe depuis plusieurs années au financement de certaines actions de soutien des réseaux d'acteurs de l'Education à l'Environnement vers le Développement Durable, dont celui du GRAINE.

Cette démarche permet notamment à la Communauté urbaine du Grand Toulouse de faire connaître à la fois ses actions d'Education à l'Environnement et de capitaliser, par ailleurs, le savoir faire et les outils pédagogiques développés par le réseau des professionnels en la matière.

Le GRAINE Midi-Pyrénées constitue un réseau inter-associatif ayant pour objet la coordination et la dynamisation des acteurs de l'Education à l'Environnement de Midi-Pyrénées en favorisant l'échange, le partage d'expériences, la réflexion et la réalisation d'actions collectives.

Sur le Grand Toulouse ce sont 25 associations membres du réseau GRAINE Midi-Pyrénées qui oeuvrent à informer, sensibiliser et éduquer les concitoyens à l'environnement et au Développement Durable.

Dans le cadre d'une réflexion de la définition d'une politique et d'une démarche territoriale communautaires autour du Développement Durable, le soutien aux actions du Réseau GRAINE constitue une action intéressante permettant au GT à la fois d'être reconnu comme acteur de l'Education à l'Environnement vers le Développement Durable et, inversement, de connaître les « associations » ressources en présence sur le territoire (relais potentiels des actions du GT).

Aussi, le GRAINE Midi Pyrénées envisage pour l'année 2010, l'engagement des actions suivantes :

- un recensement exhaustif des acteurs de l'EEDD oeuvrant sur le territoire du GT en précisant notamment le type d'actions conduites, les publics cibles, les lieux d'actions, les supports pédagogiques existants et utilisés, etc...
- un accompagnement dans le cadre de la réflexion globale de la Communauté Urbaine en matière de Développement Durable par des rencontres régulières, des temps de réflexion et d'échanges permettant la mutualisation des compétences et l'élaboration d'actions opérationnelles avec des acteurs de l'EEDD,
- une mission de relais auprès des associations membres du réseau pour aider à la mise en oeuvre de certaines actions d'EEDD que souhaiterait entreprendre le Grand Toulouse.

Le montant de l'aide sollicitée auprès du Grand Toulouse est de 5000 €, pour un montant global de l'action de 144 276 €.

Il est proposé le versement d'une subvention de 5000 € au GRAINE Midi Pyrénées.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 juin 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article unique

D'attribuer au réseau GRAINE Midi Pyrénées une participation financière de 5000 € pour le soutien des actions prévues pour 2010 et d'en autoriser le versement à l'aide des crédits inscrits au budget 2010 et suivants.

Projet de délibération n° ENV-03

Education à l'environnement - Participation au programme d'information sur le projet de lutte biologique contre la cicadelle blanche : Attribution d'une subvention (FREDEC)

Exposé

La FREDEC Midi Pyrénées est porteur d'un plan d'actions triennal, sur l'ensemble de la Région Midi Pyrénées, de lutte biologique de l'insecte ravageur : la Cicadelle Blanche.

Il s'agit d'un insecte parasite de nombreuses espèces végétales concernant tant des variétés agricoles que des essences horticoles (plus de 300 espèces hôtes).

Les symptômes induits sont le développement de champignons et la production de miellat qui affaiblissent l'état physiologique des végétaux parasités.

Par ailleurs, ces symptômes suscitent une dépréciation des végétaux quant à leur valeur, tant lorsqu'il s'agit de « tâches » constatées sur les variétés agricoles fruitières que d'abondantes sécrétions de miellat produites par des essences implantées dans les espaces publics.

Pour lutter contre la Cicadelle Blanche, le recours au traitement chimique semble d'une part n'être que peu efficace (recolonisation rapide des zones traitées) et présente, d'autre part, de nombreux désavantages environnementaux : risques de contamination des sols et de l'eau, perte de biodiversité (traitement non sélectif).

En revanche, il existe un insecte prédateur de la Cicadelle, la Mélusine, qui constitue une méthode de lutte biologique et dont le projet de la FREDEC de Midi Pyrénées vise à en développer l'efficacité, notamment au travers :

- d'un inventaire précis de la répartition géographique de la Cicadelle et la recherche de sites «réservoirs» de l'auxiliaire Mélusine,
- du développement de colonies de Mélusine afin d'organiser efficacement la régulation de la Cicadelle,
- d'une information et d'une communication visant à reconnaître la Cicadelle et la Mélusine et à présenter des méthodes de lutte alternatives au traitement chimique.

Concernant plus spécifiquement ce dernier point, la FREDEC envisage notamment la conduite de réunions, des animations par le biais d'une exposition itinérante, des interventions dans les mairies ainsi qu'auprès d'autres organismes publics (ONF, Syndicats de Rivières...), etc...

Le coût total du programme est de 600 000 €, pour lequel la FREDEC sollicite de nombreux partenaires pour le cofinancement de l'opération (Europe, Conseils Régionaux et Généraux, collectivités locales...)

Le montant sollicité auprès des différentes communautés d'agglomération de la Région et de la Communauté urbaine est de 12 000 € sur 3 ans, soit 4 000 € par an.

Il est proposé le versement, à la FREDEC Midi Pyrénées, d'une aide au financement de ce programme de 12 000 € avec un versement équitablement réparti sur les trois ans du projet (2010 à 2012), soit 4000 € par an.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 juin 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'attribuer à la FREDEC Midi Pyrénées une aide au financement du programme d'information et de communication sur la lutte biologique contre la Cicadelle Blanche de 12 000 € répartie sur trois ans, à hauteur de 4000 € par an.

Article 2

D'autoriser le versement de la somme de 4 000 € à la FREDEC, au titre de l'exercice 2010, à l'aide des crédits inscrits au budget 2010 et suivants.